

73030 - Rénovation et accroissement du parc privé - ANAH

PDH - Proposition de mise en place d'un partenariat pour la mise en œuvre des Programmes d'Intérêt Général (PIG) ' Rénov'Habitat ' et ' Soutien à l'autonomie '

CP/2020/273

Service chef de file :

L5 - Habitat et logement

L540 - Service Amélioration de l'habitat privé

Résumé :

Le présent rapport propose à la Commission Permanente un partenariat pour la mise en œuvre des Programmes d'Intérêt Général (PIG) « Rénov'Habitat » et « Soutien à l'autonomie » sur les territoires suivants : les Communautés de communes du Pays de Saverne, de l'Alsace Bossue, de la Vallée de la Bruche, du Ried de Marckolsheim, de Niederbronn-les-Bains, et avec les Communes de Muttersholtz, de Dorlisheim et de Sarre-Union.

Il est également proposé d'approuver les termes des projets de conventions à conclure entre le Département du Bas-Rhin, les collectivités territoriales concernées par le partenariat et PROCIVIS Alsace.

Lors de sa réunion du 09 décembre 2019 (CD/2019/132), le Conseil Départemental a décidé de renouveler le dispositif de subvention au bénéfice des particuliers (propriétaires occupants, locataires du parc locatif et bailleurs du parc privé) qui réalisent des travaux d'amélioration ou d'adaptation de leur logement.

Les propriétaires occupants doivent respecter un plafond de ressources et les propriétaires bailleurs, conventionner leur logement pour bénéficier des aides liées aux PIG Rénov'Habitat et Soutien à l'autonomie. Dans le cadre de ces programmes, les propriétaires peuvent bénéficier d'un accompagnement dans leur projet au travers d'opérateurs de suivi-animation missionnés par le Département.

La possibilité est donnée aux collectivités qui le souhaitent de demander des prestations complémentaires à la mission de suivi-animation des PIG Rénov'Habitat et Soutien à l'Autonomie. Ces prestations concernent notamment des permanences à destination des propriétaires privés, les aides financières complémentaires, une action renforcée à l'immeuble ou encore des réunions publiques d'information.

La participation financière des collectivités permettra aux propriétaires de bénéficier du dispositif d'aides volontaristes du Département.

A ce titre, il est proposé de soumettre sept propositions de conventions à intervenir avec :

 la **Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim** : elle instaure des

aides complémentaires pour les propriétaires occupants modestes et très modestes dans le cadre du PIG Rénov'Habitat comme décrites dans le projet de convention de partenariat ci-joint ;

- ✚ la **Commune de Muttersholtz** : elle instaure des aides complémentaires pour les propriétaires occupants modestes et très modestes et les propriétaires bailleurs dans le cadre du PIG Rénov'Habitat comme décrites dans le projet de convention de partenariat ci-joint ;
- ✚ la **Commune de Dorlisheim** : elle instaure des aides complémentaires pour les propriétaires occupants modestes et très modestes et les propriétaires bailleurs dans le cadre du PIG Rénov'Habitat comme décrites dans le projet de convention de partenariat ci-joint ;
- ✚ la **Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche** : elle instaure des aides complémentaires à hauteur de 10% du plafond de travaux subventionnables pour les propriétaires occupants modestes et très modestes et les propriétaires bailleurs dans le cadre des PIG Rénov'Habitat et Soutien à l'Autonomie. Elle instaure également différentes primes comme décrites dans le projet de convention de partenariat ci-joint ;
- ✚ la **Communauté de communes du Pays de Saverne** : elle instaure des aides complémentaires à hauteur de 5% du plafond de travaux subventionnables pour les propriétaires occupants modestes et très modestes et les propriétaires bailleurs dans le cadre du PIG Rénov'Habitat. Elle prévoit également des actions complémentaires comme décrites dans le projet de convention de partenariat ci-joint ;
- ✚ la **Communauté de communes de l'Alsace Bossue et la Ville de Sarre Union** : elles instaurent, chacune, des aides complémentaires à hauteur de 10% du plafond de travaux subventionnables pour les propriétaires occupants modestes et très modestes et les propriétaires bailleurs dans le cadre des PIG Rénov'Habitat et Soutien à l'Autonomie. Elles prévoient également des actions et des permanences complémentaires comme décrites dans le projet de convention de partenariat ci-joint ;
- ✚ la **Communauté de communes du Pays de Niederbronn les Bains** : elle instaure des aides complémentaires à hauteur de 10% du plafond de travaux subventionnables pour les propriétaires occupants modestes et très modestes et les propriétaires bailleurs dans le cadre des PIG Rénov'Habitat et Soutien à l'Autonomie. Elle prévoit également des permanences complémentaires comme décrites dans le projet de convention de partenariat ci-joint ;

Ces collectivités ont souhaité mettre en place un partenariat pour la mise en œuvre des PIG Rénov'Habitat et Soutien à l'autonomie au titre de leur politique d'amélioration globale de l'habitat afin d'apporter des réponses adaptées aux problématiques de leurs territoires. Ces partenariats existaient antérieurement sur la période 2016-2020 et permettent l'attribution d'aides complémentaires des collectivités pour les projets de travaux engagés par les propriétaires qu'ils soient occupants ou bailleurs. Ces aides viennent en complément des aides de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et ont pour effet de déclencher le dispositif d'aides du Département pour l'amélioration de l'habitat privé. Les aides départementales sont inscrites au Budget du Département sur l'axe 730.

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (<i>non</i>
---------------------	-----------------	-----------------	--

			engagé)
PARCPRI 2019/1	G 2019-2021 PARC PRIVE	20 000 000 €	6 251 977,42 €

Il est proposé à la Commission Permanente de mettre en place ces partenariats à conclure entre le Département, PROCIVIS Alsace et les Communautés de communes du Pays de Saverne, de l'Alsace Bossue, de la Vallée de la Bruche, du Ried de Marckolsheim, de Niederbronn-les-Bains, ainsi que les Communes de Muttersholtz, de Dorlisheim et de Sarre-Union, et, d'approuver les termes des projets de conventions de partenariats, annexés au présent rapport, qui permettraient de mobiliser des aides complémentaires attribuées par les collectivités pour les projets de travaux engagés par les propriétaires qui vous sont proposés en annexe.

Les commissions territoriales Nord, Sud, et Ouest, ainsi que la commission Emploi, Insertion et Logement ont émis un avis favorable.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- *décide de la mise en place d'un partenariat entre le Département du Bas-Rhin, PROCIVIS Alsace et les Communautés de communes du Pays de Saverne, de l'Alsace Bossue, de la Vallée de la Bruche, du Ried de Marckolsheim, de Niederbronn-les-Bains, et avec les Communes de Muttersholtz, de Dorlisheim et de Sarre-Union pour la mise en oeuvre des Programmes d'Intérêt Général « Rénov'Habitat » et « Soutien à l'autonomie » ;*
- *approuve les termes des 7 projets de conventions de partenariat à conclure entre le Département du Bas-Rhin et les Communautés de communes du Pays de Saverne, de l'Alsace Bossue, de la Vallée de la Bruche, du Ried de Marckolsheim, de Niederbronn-les-Bains, et avec les Communes de Muttersholtz, de Dorlisheim et de Sarre-Union, joints en annexe*
- *autorise son Président à signer ces conventions de partenariat.*

Strasbourg, le 04/09/20
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY